

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 7 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial (CTS) du centre en route de la navigation aérienne Nord (CRNA/Nord) (direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1132721S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef de centre du centre en route de la navigation aérienne Nord,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu la décision n° 110/CRNA/N/D du 4 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique spécial institué au centre en route de la navigation aérienne Nord ;
Vu les propositions présentées par les organisations syndicales représentatives,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre de l'organisation USAC-CGT :

M. Charles-André QUESNEL.
Mme Nathalie JEANDOT.
M. Samuel GONNY.
M. Lionel PARAIRE.
Mme Vanessa JACQUET.

Au titre de l'organisation SNCTA :

Mme Tiphaine LEMAIRE-MARSOT.
M. Laurent POLONI.
M. Olivier DESCOURS.

Au titre de l'organisation UNSA :

Mme Isabelle REMOND.
Mme Alexandra BERNARD.

Membres suppléants

Au titre de l'organisation USAC-CGT :

Mme Aurélie MORERE.
M. Benoît PARSY.
M. Harold QUESNEL.
M. Sylvain RECH.
M. Alexandre RIPOCHE.

Au titre de l'organisation SNCTA :
M. Stéphan RICARD.
M. Sébastien HOUZIAUX.
M. Fabrice CORBIERE.

Au titre de l'organisation UNSA :
M. Apatou MINGER.
Mme Michèle SEVENO.

Article 2

Le mandat du comité technique spécial du CRNA/Nord prend effet à compter du 29 novembre 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 7 décembre 2011.

*Le chef de centre du centre en route
de la navigation aérienne Nord,*
P. MOUYSSET